



# FACE À FACE

## BOOST

20 Mars 2017

## D'UN FUTUR INDÉSIRABLE À UN AVENIR PROTÉGÉ ?

Une fois n'est pas coutume il y a unanimité syndicale à considérer l'éventuelle compagnie Boost comme un danger pour les PNC d'AF. La différence de point de vue réside dans la réponse à y apporter, mais nous croyons que le pragmatisme l'emportera bientôt sur les positions dogmatiques.

### LE CHOIX DE L'UNAC

Nos craintes ? Qu'au prétexte de challenger nos concurrents les plus directs sur nos lignes ce projet consiste demain à **nous challenger entre nous**, et le début d'un **transfert sans fin d'activité voire de PNC AF** vers cette nouvelle entité.

Pour éviter cela **nous avons négocié et obtenu les protections suivantes** sous la forme d'un accord à durée indéterminée indépendant de l'Accord Collectif, au cas où cette entité devait se créer. **Nous avons paraphé cet accord ce 15 Mars 2017.**

#### Clause de périmètre

Boost ne pourrait opérer plus de 18 avions MC et 10 LC.

**Cette protection, 1ère historique dans le monde PNC, nous garantit que nous ne nous ferions pas siphonner nos emplois au bénéfice de cette nouvelle compagnie.**

#### Mobilités contraintes

Air France s'engage à ne procéder à **aucune mobilité forcée** de PNC Air France vers cette nouvelle compagnie.

#### Accord Filière Groupe

Cela permettrait aux **PNC du groupe d'avoir un accès à la compagnie mère. Les PNC Boost, Hop ou Transavia verraient leurs emplois comme un acte de carrière provisoire avant d'intégrer un jour Air France aux conditions AF.**



## Quelles stratégies ont choisi nos collègues :

**Pour certains c'est Niet, non négociable : ils exigent le retrait pur et simple du projet.**

Il s'agit donc de combattre la création de cette entité jusqu'à ce que la direction recule.

Imaginons que les pilotes signent cet accord, parce qu'outre les 2700 changements d'avion, les 800 embauches et les 400 passages à gauche, ils négocient des conditions de travail et de rémunération qu'ils estiment favorables.

**Que se passerait-il si la Direction signifiait aux pilotes que finalement suite au mécontentement PNC ils n'ont plus tout ça ?**

Parions qu'ils se lanceraient eux aussi dans un conflit.

**Bref, un beau bazar et on ne sait pas comment s'en sort la collectivité PNC...**

Pour d'autres comme l'UNSA et le SNPNC seul ferait le « poids face à Boost un Accord Collectif de plus de 5 ans ou à durée indéterminée », « avec des clauses de périmètre extrêmement solides ».

Ils viendraient ainsi de refuser une proposition d'Accord Collectif à 5 ans ? Que d'occasions gâchées d'offrir aux PNC un cadre protecteur sur une durée encore plus longue.

Quand à un AC PNC à durée indéterminée, ils ne sont pas à une contradiction près : **ce qui serait inacceptable pour un accord de périmètre (traditionnellement de ce type) serait la solution quand il s'agit d'un l'Accord Collectif ?!**

Un argument est qu'à l'issue de l'Accord la Direction viendrait comparer les coûts PNC pour nous demander des efforts supplémentaires ?! **Qui imagine que sans Boost cette Direction**

reconnaisse que l'on travaille trop et que l'on n'est pas assez payés ?!

A chaque négociation, la Direction, et c'est normal pour un patron, tente de « gratter » un peu. Doit-on pour autant se priver de 4 ans de protection contractuelle?

**Là où nous les rejoignons, c'est sur la nécessité de clauses de périmètre solides !**

Mais du coup nous comprenons d'autant moins être les seuls à avoir signé ce projet d'Accord Périmétrique, qui ne pourra s'appliquer sans la signature d'au moins un des deux autres syndicats représentatifs puisqu'il ne rentre pas dans le champs d'application d'un référendum « Tous PNC ».

**Cela veut dire que si Boost se crée, et si l'UNSA ou le SNPNC ne signent pas le projet d'accord sur les garanties Boost, alors nous tous PNC n'auront aucune des protections contre Boost !**

Il y a finalement **2 scénarios possibles** dont nous connaissons d'ici la fin du mois (échéance de la négociation pilotes) celui qui s'imposera à nous:

- **Soit les pilotes refusent** ce projet et il n'y aura pas de Boost (y aura-t-il un autre projet d'entreprise ?). Cela signifierait que le choix de l'Intersyndicale de sacrifier la négociation de l'Accord Collectif aura été inutile, en plus d'avoir été contreproductif.

- **Soit pilotes et Direction arrivent à un accord**, et il faudra alors protéger les PNC d'Air France des dangers de Boost et donner des perspectives aux PNC de Boost et des autres compagnies du groupe pour intégrer un jour AF.

**Quoiqu'il en soit, la Décision de création de Boost est entre les mains des Pilotes.**

”

Soit l'UNSA et le SNPNC deviennent enfin pragmatiques et **adhèrent au projet d'accord périmétrique proposé**, tant mieux pour nous PNC AF.

Soit ils restent dans leur blocage dogmatique et **les PNC perdront les protections obtenues !**

**Votre confiance nous engage**